

CONDITIONS GENERALES

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels (i) le Client pourra acquérir des Services auprès de Qwalikom et (ii) Qwalikom fournira au Client les Services ayant fait l'objet d'un Bon de Commande. Elles s'appliquent à l'ensemble des Services fournis par Qwalikom à ses Clients. Le Client ne peut, en conséquence, se prévaloir d'une quelconque disposition de ses propres conditions générales et/ou particulières d'achat. Chaque Bon de Commande souscrit est indépendant.

Les Services seront fournis par Qwalikom conformément aux dispositions des documents suivants, listés par ordre de priorité décroissante : 1. Le Bon de Commande et ses annexes ; 2. Les Conditions Particulières et leurs annexes relatives à chaque Service ; 3. Les Conditions Générales. L'ensemble de ces documents formant le Contrat. Par la signature d'un Contrat, le Client reconnaît avoir pleine connaissance et accepter sans réserve les termes et conditions de chaque document constitutif du Contrat et déclare que le Service concerné répond à ses besoins.

1.DEFINITIONS

Dans le Contrat, les termes, mots et expressions ci- après auront la signification suivante, sauf disposition explicite contraire :

"Prestataire" : signifie la société désignée au bas du Bon de Commande.

"Client" : signifie l'entité qui commande des services au Prestataire et identifié dans le Bon de Commande

"Redevances Mensuelles" : signifie les redevances mensuelles fixes et récurrentes dues par le Client et déterminées dans le Bon de Commande spécifique applicable.

"Frais d'Utilisation" : signifie les frais dus par le Client pour les Services en fonction de l'utilisation des Services, prévus dans le Bon de Commande.

"Services" : signifie un service fourni par le Prestataire, tel que défini par les Conditions Particulières et le Bon de Commande signés par

2.FOURNITURE DU SERVICE

2.1 Qwalikom s'engage à fournir le Service conformément au Bon de Commande, aux objectifs de qualité de niveaux des services et aux autres dispositions décrites dans les Conditions Particulières.

2.2 Qwalikom pourra modifier un Service (sans frais supplémentaire pour le Client) à la condition que cette modification n'affecte pas substantiellement l'utilisation du Service par le Client.

2.3 Qwalikom reconnaît avoir obtenu ou s'engage à obtenir et à détenir, à tout moment, toute autorisation nécessaire pour accomplir ses obligations au titre du Contrat.

2.4 Ainsi Qwalikom s'engage à défendre et à indemniser le Client de toutes les conséquences que ce dernier pourra supporter de toute procédure judiciaire, demande ou réclamation intentée par des tiers à son encontre, et résultant de la contrefaçon par Qwalikom d'un droit de propriété intellectuelle ou industrielle en raison de l'utilisation des Services.

2.5 Le Client demandant à être indemnisé et/ou défendu devra immédiatement adresser une Notification au Prestataire l'informant de l'existence d'une Réclamation d'un Tiers. Qwalikom aura alors seule la direction de la défense dans le litige résultant de la Réclamation d'un Tiers et, notamment, pour toute négociation, transaction et procédure judiciaire concernant la Réclamation d'un Tiers. Le Client fournira, à la demande de Qwalikom, toute assistance raisonnable à celui-ci pour mener à bien sa défense.

3. CONTREPARTIE A LA FOURNITURE DU SERVICE

En contrepartie de la fourniture des Services par le Prestataire, le Client devra lui payer les redevances et frais suivants : Les Frais Initiaux ; Les Redevances Mensuelles ; Les Frais d'Utilisation.

4. DUREE

4.1 La Durée Initiale d'un Service est mentionnée dans le Bon de Commande. La date de commencement de la Durée Initiale est définie par les Conditions Particulières.

4.2 A l'expiration de la Durée Initiale, la durée du Service sera tacitement reconduite (chaque période de reconduction sera ci-après désignée « Période de Reconduction ») pour une période d'un an.

4.3 Chacune des Parties pourra demander à l'autre Partie de cesser la fourniture d'un Service trois (3) mois avant la date d'expiration de la Durée Initiale ou de toute Période de Reconduction par envoi à l'autre Partie d'une Notification.

5. CONDITIONS FINANCIERES

5.1 Les tarifs des Services sont décrits dans le Bon de Commande et dans la Grille Tarifaire propre à chaque service, remise au Client à la signature du Bon de Commande.

5.2 Les Frais Initiaux devront être payés à la date de signature du Contrat ou, à une date d'échéance ultérieure, déterminée par le Bon de Commande.

5.3 Les Redevance Mensuelles devront être payées à terme à échoir. Une Redevance Mensuelle calculée sur au prorata temporis devra être payée entre la Date de Mise en Service et la date de début de la première période de facturation.

5.4 Les Frais d'Utilisation devront être payés de façon mensuelle à terme échu suivant l'utilisation des Services durant le mois calendaire écoulé.

5.5 Quelles que soient les redevances et frais facturés, ceux-ci devront être payés dans un délai maximal de dix (10) jours suivant la date d'établissement de la facture.

5.6 Le paiement de toutes les sommes dues au titre du Contrat devra être effectué par prélèvement automatique ou tout autre moyen de paiement convenu à la signature du Bon de Commande.

5.7 Tout paiement devra correspondre à la totalité des sommes dues, sans application d'une quelconque déduction, compensation, annulation ou autre.

5.8 Les factures émises en vertu de chaque Bon de Commande, si elles ne sont pas réglées, totalement ou partiellement, à leur échéance, portent intérêt. Ces intérêts sont calculés à compter du dixième (10ème) jour suivant la date d'échéance du montant non réglé jusqu'à son paiement intégral.

5.9 Les pénalités de retard ne seront pas appliquées (et la date de la facture ne sera pas prise en compte) en cas de contestation de bonne foi par le Client du montant facturé par Qwalikom et à condition que le Client :

Paie tous les montants facturés et non contestés à leur échéance ; adresse par écrit au Prestataire sa contestation sur le montant facturé avant sa date d'exigibilité ; coopère avec Qwalikom afin de résoudre rapidement la contestation ; et s'engage à payer le montant convenu sur lequel les Parties se sont mises d'accord, à sa nouvelle date d'échéance, c'est-à-dire dans les cinq (5) jours à compter de la résolution de la contestation.

5.10 Tous les frais et redevances sont exprimés hors T.V.A. outoute autre taxe applicable au jour de la facturation.

5.11 En cas de contestation sur tout ou partie des sommes facturées, le Client s'engage à payer les sommes correspondant aux montants non contestés de la facture concernée, et ce, conformément au délai prévu à l'Article 6.9 ci-dessus.

5.12 Qwalikom se réserve le droit de demander au Client un dépôt de garantie en cas de commande ou d'utilisation de Services significative et/ou supplémentaires.

5.13 Qwalikom se réserve également la faculté de modifier les tarifs des Services pendant la durée du Contrat. Les nouveaux tarifs seront applicables trente (30) jours après l'envoi desdites modifications au Client par lettre, télécopie ou courriel. Au cas où le Client n'accepterait pas une telle modification de tarifs, il devra notifier un refus motivé au Prestataire par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de trente (30) jours prévu précédemment.

6. LIMITATION DE RESPONSABILITE

6.1 Il est expressément spécifié que Qwalikom n'est soumis qu'à une obligation de moyens pour l'exécution de ses Services. En tant qu'utilisateur de technologies, ou d'infrastructures développées et fournies par des Opérateurs de réseau, Qwalikom ne saurait garantir que son Service soit totalement ininterrompu, sans incident, et offrant un niveau de sécurité sans faille. La prestation de connexion implique le recours à des structures et infrastructures techniques propriétés de tiers, sur lesquelles ont été acquis des droits d'utilisation et de passage, et dont la gestion et l'administration ne peuvent engager le Prestataire. Qwalikom prendra toutes les mesures raisonnables, conformes à l'état de la technique, au jour de la survenance de l'incident, pour remédier le plus rapidement possible à toute défaillance pouvant lui être imputable (interruption, erreur, etc.) et mettra en œuvre tous les moyens appropriés dont il dispose ou dont il pourra disposer dans la limite de ses moyens financiers et au regard de l'économie du contrat, aux fins de parer à de tels dysfonctionnements.

6.2 Dans l'hypothèse où la responsabilité de Qwalikom serait établie au titre de l'exécution d'un Bon de Commande, cette responsabilité sera limitée aux dommages matériels directs à l'exclusion de tout dommage indirect et/ou immatériel et, en particulier, de toute perte de chiffre d'affaires, de bénéfice, d'exploitation, de clientèle. La responsabilité totale cumulée du Fournisseur n'excédera pas, pour la durée de chaque Contrat de Service, le montant mensuel moyen des communications émises sur les trois (3) derniers mois avant le fait générateur, au titre du Contrat concerné. Le Client sera seul responsable de l'utilisation des Services. Il ne les utilisera pas à des fins impropres, illicites, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, interdits par le Droit applicable ou en violation des droits d'un tiers, ni ne causera de perte ou de dommage, quels qu'ils soient, au Fournisseur ou à tout tiers.

6.3 Qwalikom ne saurait être tenu responsable de l'impossibilité totale ou partielle pour le Client de bénéficier des Services notamment dans les cas suivants : usage non conforme par le Client des Services ; un mauvais fonctionnement des équipements, matériels et infrastructures du Client; insuffisance de capacité technique des matériels de téléphonie du Client ainsi que des matériels et/ou réseaux des opérateurs de télécommunication interconnectés avec le Réseau de Qwalikom ; travaux de maintenance, réparation, renforcement ou extension du Réseau du Fournisseur ; de mauvaise qualité ou d'inexactitude des informations reçues ou transmises par le biais du client. Qwalikom ne sera pas tenu responsable des difficultés de connexions des utilisateurs aux sites web consécutives à un mauvais fonctionnement des parties du réseau Internet qui ne sont pas sous sa maîtrise. A ce titre, la responsabilité de l'hébergeur en matière de connexion s'arrête à la sortie de ses routeurs IP.

6.4 Le Client reconnaît avoir pris connaissance des mises en garde du constructeur quant à l'utilisation du Matériel et aux préconisations de sécurité. À ce titre, le Client renonce à rechercher la responsabilité de Qwalikom en cas de dommages subis du fait de fraudes ou de malveillances informatiques, quels que soient leurs auteurs.

7. SUSPENSION DU SERVICE

7.1 Qwalikom pourra suspendre ou bloquer immédiatement et sans préavis, l'accès à un ou à tous les Services (chaque cas étant ci-après individuellement désigné « Suspension du Service ») pour l'un des besoins suivants :

a- se conformer à toute loi, réglementation, décision de justice ou autre demande administrative ou injonction exigeant une action immédiate ;

b- éviter toute interférence pouvant créer un dommage ou une dégradation de la Plate-Forme de Qwalikom ;

c- éviter que le Service soit utilisé en violation à toute loi, réglementation, que cette utilisation soit faite par le Client ou toute autre personne ou entité utilisant le Service, avec ou sans le consentement ou l'autorisation du Client, ces cas d'utilisation étant ci-après individuellement désignés « Mauvaise Utilisation du Service ».

d- éviter toute perte lorsque le Client ne paye pas l'un des montants dus ni à sa date d'échéance, ni dans le délai de huit (8) jours suivant la réception par le Client d'une Notification de payer envoyée par le Prestataire.

e- En cas de survenance d'un cas ouvrant droit à la résiliation prévu par l'article 8 ci-après.

8. RESILIATION

8.1 Dès lors que le contrat a été signé hors établissement, que son objet n'entre pas dans le champ de l'activité principale du Client et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq, le Client dispose d'un droit de rétractation. Le délai de rétractation, d'une durée de 14 jours, court à compter de la date de signature du contrat. Pour exercer son droit de rétractation, le Client devra compléter le formulaire de rétractation annexé au contrat, et l'adresser au Prestataire dans le délai indiqué, par courrier recommandé.

8.2 Par ailleurs, l'une des Parties pourra prononcer, par l'envoi d'une Notification à l'autre Partie, immédiatement, automatiquement sans indemnité et sans qu'il soit besoin d'avoir recours aux juridictions compétentes pour la confirmer, la résiliation du Contrat si l'autre Partie engage ou voit s'engager à son encontre :

Une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire ou toute autre procédure similaire.

8.3 En cas de résiliation anticipée du contrat, à l'exception des cas évoqués aux articles 8.1 et 8.2 ci-dessus, les sommes restant à courir jusqu'à l'expiration de la Durée Initiale ou renouvelée d'engagement seront immédiatement exigibles. Le Client est informé que la résiliation du Contrat engendre la perte irréversible de l'intégralité des données non enregistrées. Le Client devra restituer les Équipements à la date de résiliation effective du Contrat. A défaut, il sera redevable d'une indemnité d'immobilisation de 100€ par équipement et par mois de retard, jusqu'à restitution.

8.4 Le Client dispose du droit d'annuler le Bon de commande avant l'installation du matériel. La demande d'annulation doit être transmise au Prestataire via une Notification. Toutefois, l'exercice de ce droit est conditionné au règlement préalable d'une somme égale à 20 % du montant hors taxes de la commande dans le cadre d'une vente au comptant, et à 9 loyers mensuels dans le cas d'une location.

8.5 L'exercice du droit de résiliation de l'une ou l'autre Partie, dans les cas prévus aux présentes, ne saurait en aucun cas porter atteinte à leur droit d'exercer toutes actions ou procédures à leur disposition devant les juridictions compétentes.

9. FORCE MAJEURE

9.1 Si l'une ou l'autre des Parties est affectée par un cas de force majeure tel qu'il est défini par la Loi et la jurisprudence de la Cour de cassation, la Partie affectée s'engage à notifier sans délai l'autre Partie de la nature et de l'étendue des circonstances en question.

9.2 Nonobstant toute disposition contraire contenue dans le Contrat, aucune des Parties ne saurait être considérée comme ayant violé le Contrat et ne saurait être tenue responsable envers l'autre Partie pour un retard d'exécution ou une non-exécution de ses obligations contractuelles, dans la mesure où le retard ou la non-exécution est imputable à un cas de force majeure dont elle aurait notifié l'autre Partie.

9.3 Constituent conventionnellement des cas fortuits, de façon non limitative, les troubles, calamités, conflits sociaux locaux ou nationaux impactant la prestation et/ou les services du Fournisseur ou du Client, interruption ou pannes du réseau des télécommunications, interruption de la distribution du réseau électrique, mauvaise utilisation des terminaux par le Client, destruction totale ou partielle des informations transmises ou stockées par suite d'erreurs dues au Client, une décision gouvernementale - comprenant le retrait ou la suspension des autorisations accordées -, d'un état de guerre déclarée, d'une guerre civile ou d'actes de terrorisme.

9.4 Si un cas de force majeure empêchant l'une ou l'autre des Parties de s'acquitter de ses obligations lui incombant dans le cadre du Contrat dure plus de trente (30) jours consécutifs, les Parties seront tenues de se rapprocher afin d'examiner les modalités de poursuite de leur collaboration ou, le cas échéant, les conditions de cessation de leur relation contractuelle. A défaut d'accord dans un délai de trente (30) jours à compter du début de la concertation, le Contrat sera considéré comme résilié de plein droit, sans frais de résiliation.

9.5 En cas de force majeure dont la durée excéderait trois (3) mois, le Contrat de Services pourra être résilié sans que le Client ne puisse prétendre à aucune réparation.

10. CESSION

10.1 Le Client s'interdit de céder ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations au Contrat sans le consentement écrit et préalable de Qwalikom .

10.2 Le Client reconnaît irrévocablement au Prestataire le droit de transférer la propriété du Matériel et/ou de céder le Contrat ou tout ou partie des droits, en particulier de créance, à tout tiers avec faculté de substitution.

11. PROPRIETE INTELLECTUELLE

11.1 Tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle appartenant au Prestataire restent la propriété de ce dernier. Chacune des Parties s'engage en conséquence à ne pas utiliser ou reproduire ces droits sans l'autorisation de l'autre Partie.

11.2 Lorsque des droits de propriété intellectuelle et industrielle seront développés par l'une des Parties dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, ils resteront la propriété de cette dernière.

12. CONFIDENTIALITE

12.1 Les stipulations du Contrat et les informations, écrites ou orales, qui ne sont pas du domaine public, relatives au Contrat et notamment celles relatives au trafic commuté par l'un ou l'autre des Parties, seront tenues confidentielles et ne seront pas divulguées, en tout ou en Partie, à une personne autre que des dirigeants, des employés ou des représentants d'une Partie ayant besoin de connaître lesdites Informations Confidentielles aux fins de négocier, de signer et d'exécuter le Contrat. Ces Informations Confidentielles ne seront utilisées à aucune autre fin.

12.2 Chaque Partie s'engage à informer tous ses Représentants de la nature privée des Informations Confidentielles et à ordonner à ces personnes de traiter ces dernières conformément aux stipulations du présent article. Les Parties sont autorisées à divulguer des Informations Confidentielles (i) sur ordonnance d'un tribunal ou d'une autorité administrative dûment habilitée, (ii) sur requête ou demande d'une agence ou autorité régulatrice dûment habilitée, ou

en vertu de toute réglementation de cette dernière, (iii) au conseiller juridique ou aux commissaires aux comptes indépendants d'une Partie, (v) aux sous-traitants de l'une des Parties, et (vi) à tout cessionnaire autorisé en vertu des présentes, sous réserve que ledit cessionnaire s'engage par écrit à être lié par les stipulations du présent article.

12.3 La présente clause s'appliquera pendant toute la durée de ce contrat et survivra à l'arrivée à terme de ce dernier pendant un (1) an.

12.4 Aucune des Parties ne fera d'annonce publique relative au présent contrat et/ou aux transactions envisagées aux présentes sans le consentement préalable et écrit de l'autre Partie sauf dans le cas de simple citation à titre de référence commerciale.

13. NON VALIDITE PARTIELLE

13.1 Si l'une des dispositions du Contrat s'avère inapplicable, invalidée, annulée ou illégale, le Contrat sera réputé modifié, mais ce dans la limite strictement nécessaire pour rendre toutes ses autres dispositions applicables, sous réserve que le Contrat ainsi modifié reste conforme aux intentions et attentes initiales des Parties.

13.2 Le Contrat annule et rend caducs tous autres accords, conventions et contrats écrits ou oraux conclus entre les Parties antérieurement à la signature des présentes et ayant le même objet.

14. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

14.1 Les informations recueillies pour les présentes ont un caractère obligatoire pour la mise en œuvre du Service.

14.2 Le Client reconnaît, en acceptant les présentes conditions, autoriser Qwalikom à traiter ces données dans le cadre de la mise en place et l'exécution des services souscrits conformément au contrat. Le traitement des données du Client est limité à l'exécution par Qwalikom de ses obligations en application du contrat qui le lie au Client.

14.3 Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (2016/679), le Client est informé qu'il détient le droit de demander au Prestataire, responsable de traitement, l'accès à ses données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à sa personne, du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité de ses données, l'existence du droit de retirer son consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui -ci, le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Les informations à caractère personnel récoltées conditionnent la conclusion du contrat. La durée de conservation des données est de 5 ans après le terme du contrat

14.4 Qwalikom garantit un niveau de sécurité des données adapté au risque numérique.

15. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

15.1 Les Parties conviennent que le présent contrat sera soumis à la loi Française.

15.2 Les Parties conviennent entre elles que, pour tout contentieux, il est attribué compétence exclusive au profit du Tribunal de commerce de PARIS, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. A ce sujet, il est précisé que cette règle de dérogation de compétence est considérée comme étant essentielle, sans laquelle la présente convention ne serait pas conclue. C'est pourquoi, elle a un caractère irrévocable entre les Parties.